

## Conseil maritime de façade de Méditerranée

### Séance du 28 juin 2018

Contribution de M. Bonhomme, personne qualifiée du CMF

Reçue le 25 juin 2018

*« Mme la Présidente de la commission permanente, Mmes et MM les membres du Conseil Maritime de Façade*

*Je me permets de vous faire parvenir une expression écrite qui résume mon opinion sur le travail réalisé au CMF au cours de ces trois dernières années et plus particulièrement depuis le début de l'année dans le cadre de la concertation sur l'éolien flottant et l'établissement du document stratégique de façade que la réunion du 28 juin prochain doit avaliser.*

*Je voudrais tout d'abord dire que les réunions ont été menées avec un très grand professionnalisme par MM. Delteil, Graziano et Fredefon dont je salue la patience et la qualité d'écoute, et je ne minimise pas la très grande quantité de travail accomplie par tous les acteurs qui ont participé à l'établissement des cartes et au relevé des enjeux. Ceci est fait, accessible et restera disponible pour l'ensemble des acteurs et de la société civile, et c'est une bonne chose. Néanmoins j'ai deux critiques à formuler, qui se recoupent partiellement :*

*- La première a trait au calendrier extrêmement serré de toutes les consultations, dont vous n'êtes évidemment pas responsable car il est imposé par l'Etat pour se conformer aux directives européennes, mais cela implique nécessairement que certains enjeux ont été évalués rapidement plutôt à dire d'experts que sur la base d'analyses approfondies, en tout cas c'est ce qu'en ont perçu plusieurs d'entre nous. C'est particulièrement vrai pour ce qui concerne l'éolien flottant pour lequel il nous est demandé d'avaliser une future artificialisation d'une fraction très importante du Golfe du Lion sans avoir de retour sur les projets pilotes et sans avoir mené une analyse coûts-bénéfices approfondie replaçant la question dans le cadre de la politique énergétique globale du pays.*

*- La deuxième, qui est à mes yeux beaucoup plus importante, est celle de la non-résolution des conflits d'intérêts qui existent et ceux qui ne manqueront pas de se faire jour et/ou de s'aggraver dans le futur. Plus exactement, les cartes de croisement des enjeux et des interactions ont bien été réalisées, et un certain nombre de conflits potentiels ont bien été identifiés, mais aucune méthode ou critères n'ont été proposés pour leur arbitrage. L'impression générale qui se dégage est plutôt qu'on pourrait tout résoudre par le biais de la concertation entre acteurs, car tout serait compatible avec le développement dit durable des activités des uns et des autres. Or dans quelles limites peut-on vouloir plus de gens faisant plus de choses sur un territoire qui n'est pas extensible tout en dépensant moins d'énergie et sans que cela ait un impact sur le milieu ? Sans rentrer dans les détails, l'équation est nécessairement impossible car on ne peut pas faire toujours plus indéfiniment même si certains secteurs améliorent leurs performances qualitatives. Ainsi, je pense que je peux reprendre intégralement certains des questionnements dont je vous avais déjà fait part il y a deux ans :*

*Peut-on augmenter les usages et activités et réduire leurs impacts environnementaux et coûts énergétiques en même temps ? Peut-on par exemple être conscient que l'afflux démographique bien supérieur sur les communes maritimes que dans le reste du pays a nécessairement des conséquences sur l'artificialisation du littoral, sur le renvoi à l'intérieur des terres des populations autochtones moins favorisées, sur l'augmentation des consommations en eau et énergie, tout en disant par ailleurs qu'il faut renforcer l'attractivité des territoires pour développer le tourisme ? Peut-on considérer que l'augmentation du trafic maritime via le développement portuaire ne rentrera pas en collision avec les objectifs de sobriété énergétique, de réduction de la pollution et de lutte contre l'artificialisation du littoral ou encre de protection des cétacés ? Peut-on considérer que le développement de la plaisance en termes d'anneaux et de places disponibles pour des bateaux qui sortent en moyenne une semaine par an soit un objectif responsable sans impact sur l'environnement ? Ce ne sont là que des exemples, mais pratiquement chaque activité humaine sur notre littoral serait justifiable de ce type d'analyse et là, les questions n'ont pas été posées, probablement de manière à ce que chaque catégorie socio-professionnelle impliquée puisse penser que, hormis quelques petites concessions, elles allaient pouvoir continuer comme par le passé sans jamais évoquer de saturation ou de recul nécessaire –sauf peut-être celui du trait de côte-*

*Je pense donc que nous n'avons fait que la moitié du travail et que nous sommes toujours restés dans le politiquement correct, ce qui évidemment est plus confortable pour le bon déroulement d'interactions somme toute polies et feutrées que les uns et les autres ont eues au cours de ces années. Je m'abstiendrai donc de cautionner les documents finaux, même si encore une fois je ne mésestime pas l'ampleur du travail accompli.*

*Veillez accepter, Madame la Présidente, Mmes et MM les membres du Conseil Maritime de Façade l'assurance de ma sincère considération.*

*François Bonhomme, Dr. ès Sciences*

*Sète, le 25 juin 2018 ».*